

# Le p'tit journal n°38

*La fin de l'année 2009 étant proche, il est intéressant de faire le bilan des animations:*

- deux randonnées pédestres sur les circuits du pays des sources,
- un rallye cycliste et pédestre à l'initiative de Mr Richet,
- une journée Jeanne d'Arc à l'initiative de Mr Cumin,
- la traversée de la baie de Somme à l'initiative de Mme Greugny,
- une randonnée dans le secteur des Beaux-Monts à l'initiative de Mr Kulaj,
- la chasse aux œufs de Pâques organisée par Mme Caré et Mr Malrain.

*Ce n'est qu'un début.*

*Suite à la réunion du 9 février, il est indéniable qu'un certain nombre de Vignemontoises et de Vignemontois est volontaire pour l'organisation d'autres festivités.*

*La gestion administrative des liquidités engendrées par ces manifestations est très lourde car la perception exige la création d'une régie. Il est donc plus judicieux de créer une association qui bénéficiera du soutien communal.*

*C'est pourquoi nous faisons appel aux personnes intéressées par ce challenge qui n'est pas de copier ce qui a été fait par le passé, mais de repartir sur d'autres bases et ainsi donner un nouvel élan au village (organisation de loto, de brocante et toute autre proposition).*

*Nous souhaiterions rencontrer les personnes désireuses de s'investir dans ce projet, **le vendredi 23 octobre à 19h à la mairie**, pour recenser les volontaires et créer le bureau de cette association.*

*Les personnes intéressées mais indisponibles ce jour là, peuvent laisser leurs coordonnées à la mairie.*

*Nous comptons sur vous.*

*La commission Animations*

## Compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2009

Présents : tous les élus, à l'exception de C. Carbonneaux, JM. Lebelle et T. Poret

Secrétaire de séance : B. Lefèvre

### Délibération pour la suppression du poste d'adjoint administratif à 20h

L'augmentation de 3h du volume horaire hebdomadaire de la secrétaire de mairie en mars a nécessité la création d'un nouveau poste à 23h.

Il est donc proposé aux élus la suppression de son ancien poste à 20h.

Voté à l'unanimité.

### Indemnité du percepteur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que soit versée l'indemnité 2009 du Comptable du trésor de Lassigny, pour un montant de 312,01€.

### Gestion des assurances

Une analyse des prestations et des coûts des assurances souscrites par la commune, réalisée par J. Cumin, nous amène à changer d'assureur.

Ce sera dorénavant la SMACL.

### Délibération sur la suppression de l'exonération de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 5 ans

A travers les orientations du PLU, la commune souhaite voir augmenter sa population. De ce fait, les logements vacants depuis plus de 5 ans ne seront plus exonérés de la taxe d'habitation.

Validé à la majorité.

### Convention ARSENE 2010-2014

Le Pays de Sources et Vallées propose une nouvelle charte du spectacle vivant. Elle intègre la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration des équipes artistiques et techniques assurée désormais par le Pays de Sources et Vallées, ainsi que la nomination d'une personne référente désignée par le conseil municipal.

A la suite des travaux en commission du 18/08/2009, il est ajouté que la salle est dédiée prioritairement aux associations vignemontoises, puis à la location, enfin qu'aucune personne référente n'est volontaire.

Le Conseil Municipal vote à la majorité contre l'adhésion à la convention Arsène.

### Délibération sur le projet de valorisation touristique du délaissé ferroviaire de Coudun à Roye

Depuis près de 20 ans l'ancienne ligne ferroviaire reliant Compiègne à Roye sur Matz est désaffectée. Actuellement sous la responsabilité de Réseau Ferré de France cette voie est à l'abandon. En 2006, un projet de valorisation du délaissé en voie verte a été présenté, mais aucune suite favorable ne fut alors donnée.

Le Pays des Sources sollicite de nouveau Vignemont car un nouveau projet commun avec la communauté d'agglomération de Compiègne se fait jour.

Approuvé à la majorité.

## Délibération sur les travaux d'intérêt général

A la suite de la commission du 06/07/2009, J. Cumin restitue de nouveau les thèmes abordés avec la Direction de l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice. Le ministère propose, pour les petits délinquants, une peine allégée et utile à l'Etat. L'Etat est responsable de tout, le coût est nul, la seule programmation du travail est à la charge de la commune.

Un désengagement communal est possible à tout moment.

Les élus approuvent à l'unanimité l'adhésion au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

## Emploi CAE passerelle

Une nouvelle mesure a été lancée dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi et concerne les Collectivités Territoriales : le CAE PASSERELLE.

- Durée : 1 an.

- Public : Jeunes de 16 à 25 ans (sans diplôme à BAC + 4).

- Taux de prise en charge de 90 % et l'embauche ouvre droit à des exonérations de charges sociales et fiscales.

En accord avec P. Boulard, il est proposé un emploi d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## Eclairage public

Une étude sur la modularité de l'éclairage public a été demandée à la Sicae avec ses impacts financiers. Pas de réponse à ce jour.

## Rendu de la délégation

En vertu de la délégation accordée au maire le 23/03/2009, le maire signale qu'une concession a été vendue.

## Retour sur les commissions

### • **SIVOM de Margny/Matz (restitution des notes de JL. Poulain)**

- L'Agence de l'eau Seine Normandie a donné son accord de subventionnement pour la réalisation des études topographiques, parcellaires, et géotechniques sur les communes du Sivom.

Les experts du bureau IG Compétence sont chargés d'effectuer les relevés topographiques de toutes les voiries concernées par l'assainissement.

Comme indiqué lors de la réunion publique de juillet, la société G2C réalise les études à la parcelle de toutes les habitations vignemontoises.

- Un nouveau marché de délégation par affermage du service d'eau potable est lancé. 4 candidatures ont été retenues. Choix définitif le 15/12/2009.

### • **Commission finances**

Les mandats et titres du second trimestre ont été présentés et validés le 06/07/2009, ainsi qu'une présentation de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL).

### • **PLU**

La phase de consultation des personnes publiques et des services de l'Etat a été engagée début août. Elle durera 3 mois.

### • **Commission Travaux**

- La consultation des entreprises pour réaliser le renforcement électrique de la rue de l'Eglise et du Puits Rozier est en cours.

- La consolidation du mur du cimetière sera réalisée fin octobre.

- Le mobilier de bureau de la mairie a été renouvelé.

- Les 2 sapins, en bas de la rue de l'Eglise, ont été coupés. Le bois n'a pas été évacué afin d'être laissé à disposition de vignemontois intéressés.

## Transports solidaires

Voir rubrique CCAS

## Destruction de nids d'hyménoptères (communiqué par le SDIS)

Ces opérations n'entrant pas dans le cadre de leurs missions obligatoires, le S.D.I.S. (pompiers) demande actuellement une participation financière aux particuliers ou à la commune d'un montant de 46€, sauf si la situation présente un danger pour les personnes. L'existence de sociétés réalisant ce type de prestations remet en cause la réponse du S.D.I.S. dans ce domaine, celui-ci n'ayant pas vocation à se substituer au secteur privé. Aussi, compte tenu de ce qui précède, seules les interventions à caractère d'urgence ou situées dans les lieux publics seront réalisées par leurs services. Dans les autres cas, le demandeur sera renvoyé vers le secteur privé (liste ci-jointe).

## Formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux portant sur l'éducation et le comportement canin

Cette formation est obligatoire pour tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie; pour tous les propriétaires qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que le chien est susceptible de présenter un danger ou parce que le chien a mordu une personne.

A l'issue de la formation, les propriétaires se verront délivrer une attestation d'aptitude, indispensable pour obtenir le permis de détention délivré par le maire, après contrôle du dossier comprenant entre autre : l'identification du chien, la vaccination antirabique, l'assurance responsabilité civile du propriétaire, la stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie et la réalisation de l'évaluation comportementale du chien.

## Convention SPA

La commune versera, pour l'année 2010, la somme de 199,50€ représentant 0,50 € par habitant.

## Divers

- Les élèves de Vignemont ont participé, en juin, à l'Agorespace de Braisnes et remporté la 2<sup>ème</sup> place.
- Une marche sera organisée fin octobre.
- Le Téléthon est prévu le 5 décembre.
- Concernant l'animation du village, une circulaire sera adressée à tous les habitants de Vignemont afin de les sensibiliser sur le sujet.
- Il est interdit de stationner sur le terrain de basket suivant l'arrêté du maire qui a été transmis à la gendarmerie de Resson.
- Le paratonnerre de l'église devra être remplacé.



### Transport solidaire du Pays des Sources

Depuis Septembre 2009, le Pays des Sources met à disposition le lundi et le vendredi après-midi de 13h30 à 18h30 un véhicule aux personnes, sans moyen de locomotion et/ou sans permis, domiciliées dans une des communes du Pays des Sources.

Il vous faudra pour cela cotiser 2 euros par année scolaire et régler à la fin de chaque course la somme due (en espèces, de préférence ou par chèque).

Exemple de coût/personne transportée : 3 euros l'heure, 4,50 euros l'heure et demie, 6 euros les 2h.

Inscription en mairie. Réservation une semaine à l'avance

Pour de plus amples renseignements : cf document ci-joint.

### Grippe A H1N1

La grippe A a fait son apparition en France tout comme dans d'autres pays.

Des mesures de prévention doivent être prises, en priorité lavage régulier des mains pendant au moins 30 secondes avec du savon ou une solution hydroalcoolique, utiliser des mouchoirs en papier, masque en cas de toux, restez vigilants et n'hésitez pas à contacter votre médecin dès les premiers signes de fièvre.

### Colis de Noël

Les membres du CCAS feront la distribution des colis de fin d'année les vendredi 18 et Samedi 19 Décembre 2009.

Cordialement.

Les membres du bureau

## € Quel tarif ?

- Le temps facturé commence dès l'arrivée du chauffeur chez vous.
- Le tarif est fixé à **3€ par heure et par personne transportée** (incluant un forfait kilométrique).
- Le transport est gratuit pour les moins de 10 ans (accompagnés d'un adulte).
- La 1<sup>ère</sup> heure est due en entier. Puis la facturation se fait par tranche de 30 min (toute tranche entamée est due).
- Le kilomètre au-delà du forfait est facturé à **0,50€**.

Exemple pour une personne :

1 heure	3 €
1 heure et demie	4,5 €
2 heures	6 €



## Un service de transport accompagné, à la demande

Le service «Transport Solidaire» est un service de transport à la demande à vocation sociale financé par le Pays des Sources.

Les chauffeurs vous accompagnent et vous aident pour vos courses, vos rendez-vous médicaux, vos démarches administratives ....

## 👤 Pour qui ?

Ce service s'adresse aux habitants du Pays des Sources, sans véhicule et/ou sans permis (personnes âgées isolées et/ou dépendantes, familles isolées, jeunes)

Sous condition d'adhérer au service.

## 📄 Comment adhérer ?

Pour adhérer au service, il suffit de s'inscrire en mairie et de s'acquitter (lors du premier transport) de la carte d'usager fixée à 2€ par personne.

## 🚗 Par quel moyen ?

Le service est doté d'un véhicule climatisé et équipé pour le transport des enfants. Il peut transporter jusqu'à 3 personnes.

En résumé, le Transport Solidaire

## C'est facile !

### 1 S'inscrire en mairie

Les inscriptions se font uniquement en mairie.

### 2 Réserver une semaine à l'avance

Par téléphone au Centre Social Rural de Reissons-sur-Matz au

**03 44 42 71 10**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### 3 Se laisser transporter à destination ...

### 4 Régler au retour

Si possible en espèces ou bien par chèque. Le chauffeur vous remettra un reçu avec le relevé du transport effectué.



Allons y ensemble !

# Transport Solidaire



«Le Transport Solidaire» est un service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes du Pays des Sources et les Centres Sociaux Ruraux de Lassigny et de Reissons-sur-Matz.

Edition Septembre 2009

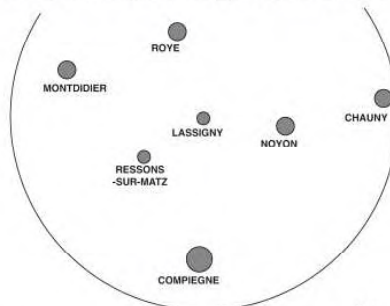
## 📍 Pour aller où ?

Suivant les motifs de votre déplacement vous pourrez aller :

- pour les courses, sur le Pays des Sources (supérettes, marchés, commerces locaux, ...)



- pour raison médicale, jusqu'à 30 Km autour du Pays des Sources (Compiègne, Montdidier, Roye, Chauny ...)
- Sauf déplacements pris en charge par l'assurance maladie.



- pour les démarches administratives, dans l'arrondissement de Compiègne.



## 🕒 Quand ?

Le service étant en expérimentation, les transports se font :

- le lundi de 13h30 à 18h30,
- le vendredi de 13h30 à 18h30.

Ces horaires évolueront ultérieurement, en fonction des demandes.

## 📞 Comment réserver ?

Pour utiliser le service de «Transport Solidaire», il faut réserver :

- par téléphone au **03 44 42 71 10** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- au moins **une semaine à l'avance**, selon les disponibilités,



# Brèves

## Etat civil :



Mr DELORMEL, un de nos concitoyens a fêté ses 100 ans le 5 Juillet 2009. Des représentants du CCAS, du conseil municipal et de diverses associations ont eu l'immense honneur de partager ce moment.

Voici une photo souvenir.

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur et de santé à Mr DELORMEL.

## ✓ Mariages :



Murielle et Franck Richet  
20 juin 2009



Mélanie et Frédéric BRUGUET  
8 août 2009


## ✓ Décès :

- Mme Louise POUILLARD le 2 août 2009

## Cérémonie du 11 novembre 2009 :

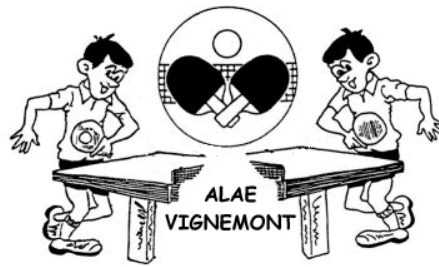
Rassemblement à la mairie à 10h30  
Dépôt de gerbes  
Visite au cimetière militaire  
Vin d'honneur à la salle des fêtes

## Vie pratique :

- Horaires du secrétariat de mairie :  
ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h à 12h,  
accueil téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 13h.  
Permanence des élus le samedi matin de 11h à 12h.  
 Notre secrétaire sera absente pendant les vacances de Toussaint.
- Signalé par la gendarmerie : tout acte délictueux doit leur être signalé.
- Vous habitez Vignemont et/ou vous réglez une des 4 taxes à la commune ?  
Vous pouvez de plein droit demander votre inscription sur notre liste électorale.  
Vous n'êtes pas ou plus dans ce cas ?  
Pensez à vous inscrire dans votre commune de résidence pour pouvoir voter aux élections régionales de 2010.
- Rappel suite à la réunion publique de juillet avec G2C : cette phase d'étude préfigurera le futur tout-à-l'égout sans qu'aucune date de réalisation ne puisse être avancée.
- Le 3 juillet dernier s'est déroulé le 10ème tournoi intervillages de football à Conchy les Pots et pour la 1ère fois, Vignemont était présent.  
L'équipe est repartie avec la coupe du fair-play.  
Le classement du tournoi est le suivant : Amy, Biermont, Ressons, Vignemont, Conchy.  
Bravo aux joueurs pour leur participation et leur investissement !







◆ Palmarès du 7<sup>ème</sup> tournoi de ping pong qui a eu lieu le week-end des 29 et 30 août à la salle des fêtes de Vignemont.



Le Challenge J.L. POULAIN  
pour les jeunes jusqu'à 16 ans  
a été remporté par Arnaud DOLLE.



Le Challenge M. BERTIN pour les adultes  
a été remporté par Eric SIMONNEAU.

◆ Prochains matchs à domicile :

- ◆ Le **samedi 24 octobre** : la D3 recevra Sérifontaine TT3 et la D5, Sérifontaine TT4
- ◆ Le **dimanche 25 octobre** : la D2 recevra Zup Nogent Oise 2
- ◆ Le **samedi 28 novembre** : la D3 recevra Montchevreuil TT1 et la D5, Montchevreuil TT2
- ◆ Le **dimanche 29 novembre** : la D2 recevra Auneuil +3P2

**Venez nombreux les encourager.**  
(Début des rencontres le samedi à 20h et le dimanche à 9h)

◆ Nous tenons à remercier **José BIBAUT** pour son aide apportée aux entraînements dirigés du mercredi après-midi.

Et n'oubliez pas, le **Téléthon** se déroulera le week-end des **4 et 5 décembre**.  
(De plus amples informations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.)

## Compagnie d'arc de VIGNEMONT

La fin de saison s'est déroulée au mieux et a été l'occasion d'ouvrir les jeux pour les participants au rallye Jeanne d'Arc. On ne pouvait pas manquer cette occasion historique de la naissance de la première organisation de l'Archerie en France.



Puis les vacances ont conduit au traditionnel repas du 14 Juillet sous un agréable soleil et une excellente cuisine.

Cette période est aussi propice à la rénovation du jeu qui avait pour priorités :

- la réfection des buttes du jeu 2
- le renforcement des pieds de l'allée couverte
- la réfection de la toiture de la butte coté salle du jeu 1 (travaux programmés début Octobre).

Pour la pratique de notre sport et voir les efforts réalisés pour la rénovation des jeux nous vous invitons à nous rendre visite lors des entrainements.

Reprise de la saison le samedi 12 Septembre après-midi de 14 h 30 à 17 heures.

**Portes ouvertes le 13 Septembre 2009 de 14 heures 30 à 17 heures.**



**Nous faisons appel à toutes les personnes de Vignemont et de leurs familles pour nous mettre à disposition des photos** sur les belles années passées de la compagnie pour constituer une banque de photos qui sera visible sur notre site internet

(<http://arc.vignemont.perso.neuf.fr/index.html>)

Bien évidemment les photos seront numérisées et vous seront retournées dans les meilleurs délais.

Merci de prendre contact avec Monsieur BELLIEU 03.44.42.39.42.



## OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT / OPAH

**Bénéficiez d'aides financières pour les travaux d'amélioration de votre logement !**

La **Communauté de Communes du Pays des Sources** s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'habitat ; l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays des Sources lancée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, pour une durée de 3 ans.

Le **CAL PACT** et **HD** a été choisi pour en assurer le suivi.

Cette opération permet de mobiliser des aides financières importantes en vue **d'améliorer le confort des logements, de rénover et mettre en valeur les façades des habitations du Pays des Sources.**

### **DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?**

**Si vous envisagez les travaux suivants :** chauffage, électricité, plomberie / sanitaire, toiture, adaptation au handicap, travaux d'économies d'énergie, agrandissement ou aménagement de combles, de rénovation de façades.....

### **DANS QUELLES CONDITIONS ?**

<b><u>Vous êtes propriétaire occupant :</u></b>	<b><u>Vous êtes propriétaire bailleur :</u></b>
--> Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans --> Les travaux doivent être réalisés (fourniture et pose) par un professionnel du bâtiment. --> Les aides sont soumises à des conditions de ressources (sauf pour les façades)	--> Votre logement doit être achevé depuis plus de 15 ans et les travaux doivent être réalisés (fourniture et pose) par un professionnel du bâtiment --> Votre logement doit être loué à titre de résidence principale durant 9 ans en loyer maîtrisé (le loyer est plafonné et les ressources des locataires sont prises en compte)

### **QUI CONTACTER ?**

Le **CAL PACT** et **HD** de l'Oise - **Antenne de Compiègne** - Adresse : 14 Rue d'Amiens à COMPIEGNE / Mail : [calpact.compiegne@wanadoo.fr](mailto:calpact.compiegne@wanadoo.fr)

Le **CAL PACT** et **HD** de l'Oise – **Siège** - Adresse : 28 Rue du Pont d'Arcole à BEAUVAIS / Mail : [calpact.beauvais@wanadoo.fr](mailto:calpact.beauvais@wanadoo.fr)

**Référents :** **Mme JASKULA** / 03 44 86 71 21 (pour les propriétaires occupants)

**Mr BAUDIN** / 03 44 86 71 22 (pour les propriétaires bailleurs et les opérations façades)

**Mme DEKESTER** / 03 44 12 40 12 (pour les propriétaires bailleurs)

**Permanences :** A **RESSONS-SUR-MATZ**, le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 10h à 12h (Mairie) et à **LASSIGNY**, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 10h à 12h (Communauté de Communes)

**Chaque organisme financier ayant défini sa liste de critères, il est important de se renseigner avant de démarrer les travaux**

Entreprises à contacter  
pour destruction de nids d'hyménoptères  
(communiqué par SDIS60)

ENTREPRISES ET ZONES D'INTERVENTION	ADRESSES	TELEPHONES
Abios 3D <i>intervient sur toute l'Oise</i>	167, rue Jules Michelet 60280 MARGNY LES COMPIEGNE	<u>appel gratuit</u> : 0800 63 92 63 <u>mobile</u> : 06 15 80 02 76
ABV Solutions <i>intervient sur toute l'Oise</i>	3, rue Landelle 60650 SAINT AUBIN EN BRAY	<u>tel</u> : 03 44 82 26 57 <u>mobile</u> : 06 15 87 41 97
ANL Hygiène <i>intervient sur toute l'Oise</i>	6 rue ferme maison neuve 02200 CHAUDUN	<u>tél</u> : 03 44 04 07 88 <u>mobile</u> : 06 21 59 29 16
Anti-guêpes Service Sébastien BESNIER <i>intervient sur le groupement Ouest</i>	13, rue Filsac 60220 FORMERIE	<u>tél</u> : 03 44 04 07 88 <u>mobile</u> : 06 21 59 29 16
AVIPUR <i>intervient sur toute l'Oise</i>	Avenue archimède 02100 SAINT QUENTIN	<u>tél</u> : 03 23 51 03 76 <u>mobile</u> : 06 63 22 27 91
France Hygiène Service <i>intervient sur toute l'Oise</i>	Route May 77440 LIZY SUR OURCQ	<u>tél</u> : 01 60 01 70 42
Mr HOTTEBART <i>intervient autour de Chambly, Chantilly et Précy-sur-Oise</i>	Hameau d'Hamecourt 60540 BORNEL	<u>mobile</u> : 06 09 71 37 52
LHEUREUX Raymond <i>intervient sur le groupement Ouest</i>	allée Marguerites 60540 BORNEL	<u>mobile</u> : 06 70 98 67 30 <u>tél</u> : 03 44 08 51 74
M. MORGENTALER <i>intervient sur groupements Est et Ouest</i>	11 ter, rue bergeret 95290 L'ISLE ADAM	<u>mobile</u> : 06 85 14 12 48
Protect'Home <i>intervient sur toute l'Oise</i>	32, rue Jour 60890 MAREUIL SUR OURCQ	<u>tél</u> : 03 44 87 49 17
Rentokil Initial <i>intervient sur toute l'Oise</i>	Les frégates PN2 13, rue de la perdrix 95932 ROISSY CDG	<u>tél</u> : 01 48 63 86 24
SGS Agri min-sanitec <i>intervient sur groupements Ouest et Sud</i>	ZA des Patis 1, allée de l'Industrie 76140 PETIT QUEVILLY	<u>tél</u> : 02 32 18 81 50
Stop guêpes <i>intervient sur groupements Ouest et Sud</i>	24, rue de Beauvais 60390 AUTEUIL	<u>tél</u> : 03 44 46 93 18
Buzz Entreprise <i>intervient sur groupements Sud et Est</i>	12, rue de Glatigny 60620 ROSOY EN MULTIEN	<u>tel</u> : 03 60 47 02 24